

Journée Technique Ovine ferme
du lycée de Carmejane 27/03/2025

Atelier
Faire face à la prédation



Inosys réseau thématique « élevage ovin
confronté à la prédation »
Elodie Lagier (CA 05)
Benoit Esmengiaud (CA 06)
Maxime Marois (Idele)

En savoir plus

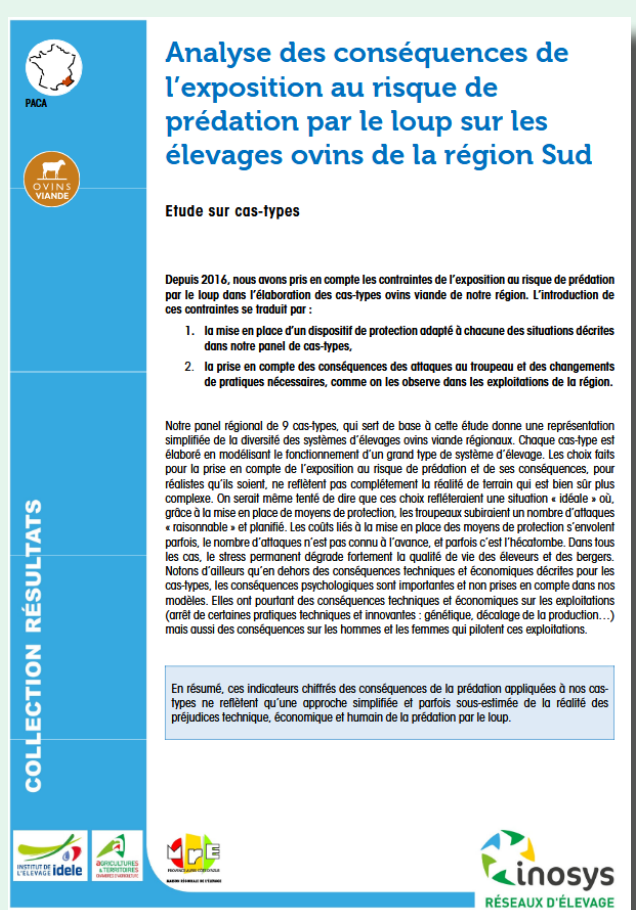
Impacts technico-économiques de la mise en
place des moyens de protection contre le loup
Cas de la ferme de Carmejane



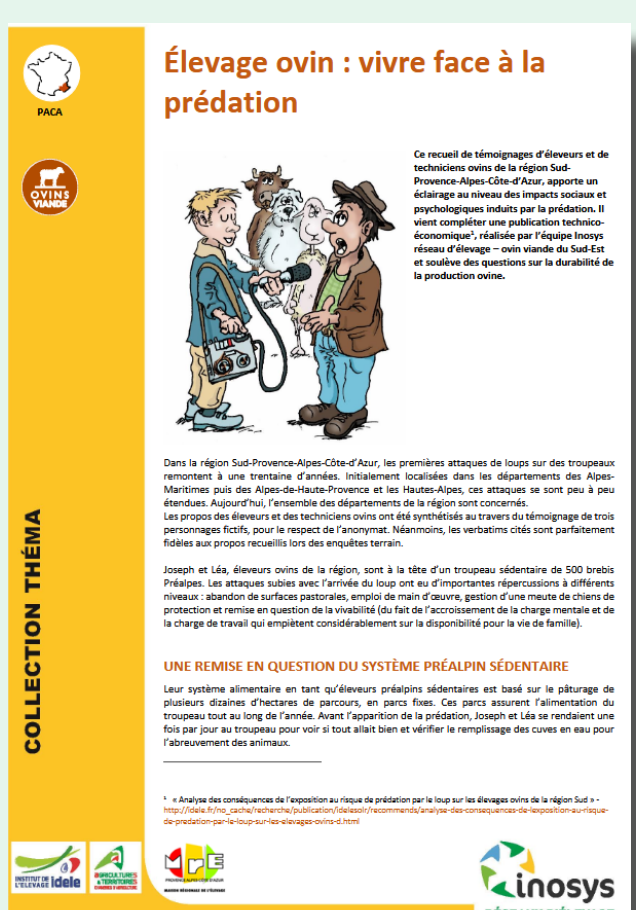
Dossier complet des résultats de l'étude
d'évaluation des pertes indirectes de production
en cas de prédation



Analyse des conséquences de l'exposition au
risque de prédation par le loup sur les élevages
ovins de la région Sud
Étude sur cas-types



Elevage ovin : vivre face à la prédation
Recueil de témoignages d'éleveurs et de
techniciens ovins de la région Sud-PACA



Faire face à la prédation : mise en pratique des impacts et évaluation

DISPOSITIF D'INDEMNISATIONS DES ANIMAUX Présentation d'un cas concret



INDEMNISATIONS ÉTAT

Pertes directes	266 €* / brebis (< 7 ans)
Pertes indirectes	*forfait de 260 € + 0,40 € / brebis
TOTAL	

266 €* / brebis (< 7 ans)

*forfait de 260 € + 0,40 € / brebis

COÛT ESTIMÉ DES PERTES

266 € / brebis (<7 ans)

30 €** / brebis

532 €

300 €

532 €

12 000 €

12 532 €

* barème d'indemnités des dommages causés
aux troupeaux domestiques par le loup-arrêté
du 22/02/2024

** source étude Idele évaluation pertes
indirectes de production au cas de prédation

ESTIMATION DE PERTES SUR LA COLLECTION DE CAS-TYPES DU RÉSEAU INOSYS OVIN VIANDE SUD-EST

Contexte de prédation

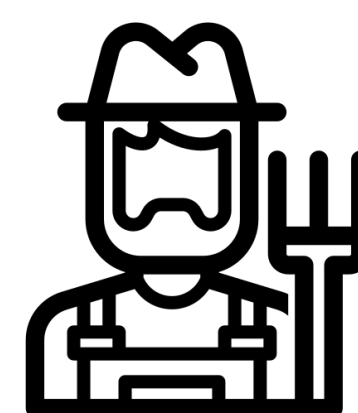
En moyenne : 1 à 4 attaques / an

Pertes résultantes entre 5 et 25 brebis et de 0 à 15 agneaux

Conséquences : baisse de fertilité entre 5 et 15%

CHIFFRAGE DES IMPACTS

Charges en +

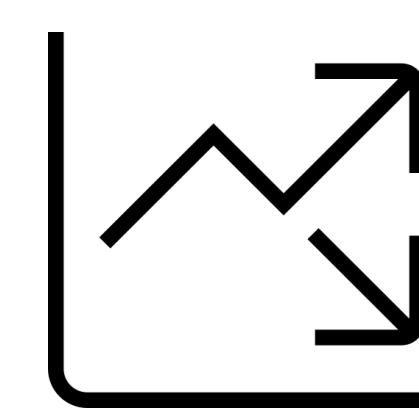


Main d'œuvre

Éleveur : **3 heures de travail supplémentaire** / jour
pendant la période de pâturage

Salariée (berger d'exploitation) :
Rémunération à hauteur **de 2 500 € bruts** toutes charges
comprises (plafond plan loup), soit **42 heures** / semaine

Produits en -



Impacts sur les performances du troupeau

	Baisse de fertilité -5 %	Baisse de fertilité -15%
Perte de marge brute / brebis	-4 à -6 € (compensées par les indemnités)	-10 à -16 € (non compensées par les indemnités)

CONSÉQUENCES SUR LA RÉMUNÉRATION DE L'ÉLEVEUR

- 5 % de fertilité

—> baisse d'EBE de **11 à 21 %**

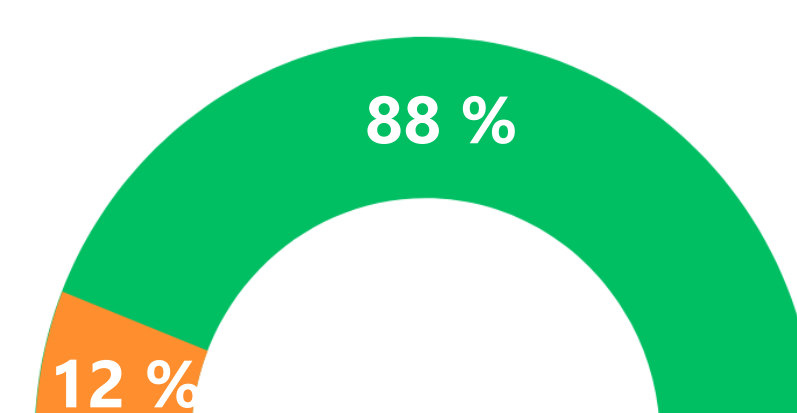
Rémunération de l'éleveur amputée de 1,5 mois par an (12%),
En considérant qu'il se rémunère avec comme objectif 2 SMIC
(soit 2 400 € nets/mois).



-15 % de fertilité

—> baisse d'EBE de **16 à 27 %**

Rémunération de l'éleveur amputée de 3,5 mois par an (32%),
En considérant qu'il se rémunère avec comme objectif 2 SMIC
(soit 2 400 € nets/mois).



Absence de rémunération

Rémunération à hauteur de 2 SMIC

